

Date de début de validité : 10/09/2025
Date de fin de validité : 09/09/2028
Date de certification initiale : 10/09/2025
Edité le : 10/09/2025



CN_2509_20626-V1

Certificat des organismes prestataires d'actions concourant au développement des compétences



ISQ Certification certifie que

FORMADU

85 AVENUE PIERRE GRENIER 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

SIREN : 851151605 - N° de déclaration d'activité : 11755929575

Est conforme aux critères de certification mentionnés à l'article L. 6316-1 du Code du Travail et au décret n°2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle au décret n°2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences au décret n°2021-1851 du 28 décembre 2021 portant dispositions complémentaires relatives à la certification mentionnée à l'article L.6316-1 du code du travail à l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D.6316-1-1 du Code du travail à l'arrêté du 31 mai 2023 portant diverses mesures en matière de certification qualité des organismes de formation au guide de lecture du référentiel national qualité, version en vigueur au programme de certification d'ISQ Certification, version en vigueur

Pour la(es) catégorie(s) d'actions suivante(s) :

- ☐ Les actions de formation
- ☐ Les bilans de compétences
- ☐ Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience (VAE)
- ☒ Les actions de formation par apprentissage

Les sites dans le périmètre de la certification sont précisés en annexe.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'E. CLEMENT'.

Emmanuel CLEMENT MONDOLONI
Président





CN_2509_20626-V1

Certificat des organismes prestataires d'actions concourant au développement des compétences

Annexe

Le(s) site(s) inclus dans le périmètre de la certification :

CAMPUS EDUCTIVE BORDEAUX - 37 RUE DU JARDIN PUBLIC 33000 BORDEAUX

CEFIM FORMADU - 50 AVENUE PONT-CHER 37200 TOURS